

ce domaine :

" Dans l'édification ultérieure de notre pouvoir populaire , nous devons avoir continuellement en vue qu'il faut faire en sorte que les comités populaires soient, d'une part, vraiment populaires, c'est-à-dire qu'ils permettent dans une pleine mesure le contrôle et la participation des masses laborieuses, de leurs représentants, dans l'activité de l'administration d'Etat, et que d'autre part, ils soient techniquement aptes à remplir au mieux leurs tâches. A ce propos, je voudrais souligner particulièrement quelques tâches concrètes urgentes:

" I.- Il est nécessaire de développer et de renforcer la liaison tant horizontale de certaines branches de l'administration d'Etat sur le plan local avec le comité populaire exécutif -- que verticale avec les dirigeants supérieurs de l'Etat, selon la ligne de l'instance en question. On commet chez nous l'erreur de tomber d'une extrême dans l'autre. Quelques camarades se sont laissés aller à un démocratisme formel petit-bourgeois qui consiste à s'orienter unilatéralement, uniquement vers la liaison horizontale la plus étroite de certaines administrations locales d'Etat avec les comités populaires exécutifs. Si nous suivons cette voie, nous détruirons l'unité du pouvoir d'Etat, le principe de la centralisation démocratique, nous briserons le pouvoir d'Etat en un réseau multiple de comités populaires sans cohésion, ce qui non seulement gênerait leur propre développement et leur perfectionnement qualitatif, mais affaiblirait l'Etat en général.

" Il existe d'autre part, chez certains de nos camarades, une tendance à sous-estimer, à négliger la liaison horizontale des branches de l'administration d'Etat avec les comités populaires exécutifs, une tendance à séparer le plus possible les comités populaires de l'activité de l'administration, celle-ci devant se développer uniquement en ligne verticale. Pratiquement de telles tendances conduisent à l'affaiblissement des comités populaires en général, et des comités exécutifs en particulier. Ce sont des tendances de centralisation bureaucratique, qui n'ont rien de commun avec la centralisation démocratique créatrice, base indispensable de l'édification de l'appareil d'Etat et de la direction d'Etat. De telles tendances conduisent vers le retour aux formes bourgeoises du pouvoir, à la liquidation du contrôle du peuple sur l'administration d'Etat, à la transformation des comités populaires en simples organes représentatifs, sans rôle effectif dans l'exercice du pouvoir. Cela signifie que de telles tendances attaquent les bases des principes sur lesquels est édifié notre pouvoir populaire.

" Il est clair qu'il faut s'opposer énergiquement à l'une et l'autre déviation. Le principe de la double responsabilité de certains organes administratifs dans les comités populaires, c'est-à-dire la responsabilité devant le comité populaire exécutif et devant les organes supérieurs de l'instance correspondante de l'administration d'Etat, par exemple devant le ministère, doit être appliqué inconditionnellement de façon à garantir aussi bien la direction immédiate et rapide des organes supérieurs de l'administration d'Etat que la direction immédiate et le contrôle du comité populaire". (KARDELJ